



POUR AFFICHAGE

Rabat, le 30 décembre 2019

NOTE DE SERVICE

ENCADREMENT VÉTÉRINAIRE AU SEIN DES CONCOURS NATIONAUX

Conformément aux articles 1, 2, 3, 4, 7 et 8 du règlement vétérinaire et afin de mettre à jour la liste des vétérinaires officiels des concours, les présidents de clubs affiliés sont priés d'inviter les vétérinaires praticiens, répondant aux exigences de l'article 02 et désirant être inscrits dans la dite-liste, à envoyer une demande à l'adresse électronique veterinaire.frmse@yahoo.com en mentionnant les disciplines équestres pour lesquelles les vétérinaires acceptent de prester. Et ce, avant le 20 janvier 2020.

Une fois la liste est établie et publiée, le comité organisateur de chaque concours a libre choix de désigner, dans l'avant programme, le vétérinaire de service pour les urgences et de communiquer à la FRMSE le nom du Vétérinaire Officiel du concours (inscrit au préalable à la liste proposée par la FRMSE).

Toute demande communiquée au-delà de la date limite sera prise en considération lors des mises à jour de la liste préétablie.

De même, le Comité Organisateur devra Mettre à la disposition de l'antenne vétérinaire un van tracté prêt à intervenir pour évacuation de chevaux blessés et un paravent à trois côtés.